

A part ces légères modifications, le système scolaire reste protestant tout entier.

En présence de cette capitulation, les catholiques qui ont suivi la direction épiscopale, le 23 juin dernier, ne seront pas tentés de le regretter.

Une page de notre histoire.

(suite)

1840-1867

L'UNION DES DEUX CANADAS

L'acte d'union établissait un Conseil législatif d'au moins vingt membres, nommés à vie ; une Chambre d'assemblée composée de 84 députés, c'est-à-dire 42 pour chaque province, bien que le Bas Canada comptât 200,000 âmes de plus que le Haut Canada ; il concédait à la Chambre d'assemblée le contrôle des revenus publics, mais avec certaines réserves ; il stipulait que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire, et que la dette du Haut Canada, qui était de six millions de piastres, serait payée par les deux provinces unies.

Telles sont les grandes lignes du régime qui devait durer vingt-sept ans. " Par la faute d'une poignée de Canadiens, dit Turcotte, la métropole punissait toute une province, en lui enlevant sa constitution, pour lui en donner une autre qui contenait des clauses aussi vexatoires." Cette mesure inique est le bénéfice net que nous a valu le mouvement de 1837.

Ceux qui avaient refusé de suivre la direction du clergé payaient, et faisaient payer bien cher à leurs compatriotes la faute qu'ils avaient commise.

Il semble, du moins, que les Canadiens auraient dû comprendre l'absolue nécessité de s'unir de nouveau, et de se tenir unis comme un seul homme, pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Malheureusement ils restèrent divisés ; et la scission devient définitive en 1845, lorsque Papineau revint de l'exil. Il ne tarda pas à partir en guerre contre ses anciens amis et à battre en brèche le nouveau régime politique en vigueur. Il devait bientôt succomber à la tâche, mais non sans laisser des disciples imbus de son esprit anticatholique et révolutionnaire. Il est donc l'auteur principal des malheureuses divisions qui régneront encore et nous ruinent — tout le monde l'admet.